



Parc naturel régional Périgord-Limousin

Budget principal du PNR PL

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Servant de support au débat d'orientations budgétaires

Comité syndical du 11 février 2026

Table des matières

Budget Général

Partie I.	LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	2
Partie II.	Evolution budgétaire 2023-2025	4
A.	Evolution 2023 -2025 : analyse globale.....	4
B.	Evolution 2023-2025 : analyse détaillée par section.....	5
	Section de fonctionnement dépenses	5
	Section de fonctionnement - recettes.....	6
	Section d'investissement - dépenses	7
	Section d'investissement - Recettes.....	8
	Les principaux ratios.....	9
	État de la dette	9
C.	Conclusion	10
Partie III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	12
A.	Section de fonctionnement	12
	Orientations du Programme d'actions 2026	12
	PrésentationS globales	13
B.	Section d'investissement	18
	Orientations.....	18
	Présentation globale.....	18

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Périgord Limousin présente, dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) du syndicat.

Ce rapport, conformément à l'article précité, constitue une étape essentielle du processus budgétaire en permettant au Comité syndical d'organiser un débat préalable sur les grandes orientations financières et stratégiques pour l'année à venir. La tenue de ce débat, obligatoire, est formalisée par une délibération spécifique conformément aux règles fixées par le CGCT.

Le présent rapport détaille les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, les engagements pluriannuels éventuels, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la gestion de la dette et des effectifs.

Il est élaboré sur la base des missions assignées au Parc naturel régional Périgord Limousin par sa Charte, en vertu de l'article L. 333-1 du Code de l'Environnement, et des engagements contractuels souscrits avec les partenaires financiers, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Contrat Parc 2023-2026. Ces orientations traduisent également la volonté du Parc de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux spécifiques à son territoire d'intervention.

Les prévisions générales présentées ici reposent sur l'analyse des réalisations budgétaires de l'année 2024. Ces données seront affinées en fonction des résultats définitifs de cet exercice budgétaire et soumises au Comité syndical lors de l'examen du budget primitif, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, prévu en mars 2026.

PARTIE I. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Parc naturel régional Périgord Limousin s'attache à préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et humains de son territoire, tout en relevant les défis environnementaux, économiques et sociaux contemporains. Cette ambition, vaste et exigeante, est inscrite dans la Charte de Parc 2011-2026, qui s'articule autour de cinq axes, quinze orientations et cinquante-et-une mesure concrète.

- **Axe 1 : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassins versants du Périgord Limousin**
 - Orientation 1 : Garantir la continuité des cours d'eau
 - Orientation 2 : Préserver la ressource dans un dynamique de bassins versants
- **Axe 2 : Préserver la biodiversité du Périgord Limousin**
 - Orientation 3 : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables
 - Orientation 4 : Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire
- **Axe 3 : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord Limousin dans une perspective de développement durable**
 - Orientation 5 : Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières agricoles et forestières
 - Orientation 6 : Structurer et promouvoir une offre touristique
 - Orientation 7 : Soutenir les initiatives des professionnels des métiers d'art et valoriser l'ensemble des savoir-faire
 - Orientation 8 : Développer des filières valorisant les ressources locales dans le bâti
 - Orientation 9 : Favoriser un urbanisme raisonné
- **Axe 4 : Lutter contre le réchauffement climatique en Périgord Limousin**
 - Orientation 10 : Développer la maîtrise de l'énergie
 - Orientation 11 : Développer les énergies renouvelables
 - Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale
- **Axe 5 : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord Limousin**

- Orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective culturelle prenant en compte la culture et la langue occitane
- Orientation 14 : Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics
- Orientation 15 : Partager le projet du territoire avec les publics locaux

En tant qu'acteur majeur dans la gestion des Parcs naturels régionaux et principal contributeur financier – couvrant près de la moitié du budget du Parc naturel régional Périgord Limousin –, la Région Nouvelle-Aquitaine structure ses engagements spécifiques au moyen d'un Contrat de Parc pluriannuel. Le Contrat actuel, signé en 2023 et en vigueur jusqu'en 2026, établit trois objectifs prioritaires et quatre objectifs stratégiques, alignés à la fois sur la Charte du Parc et sur les orientations de la feuille de route Néo Terra.

Objectifs prioritaires :

1. Faire de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique le socle du contrat
2. Mettre en place une aide à l'investissement de projets collectifs sur le territoire du Parc
3. Mettre en place et animer l'atelier des savoir-faire et de l'innovation territoriale
4. Conduire et finaliser la révision de la Charte du Parc

Objectifs stratégiques :

1. Consolider l'engagement du territoire dans la restauration des zones humides et la préservation de la ressource en eau
2. Accroître, dans le cadre de la stratégie Régionale pour la Biodiversité et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées sur notre territoire, les surfaces dédiées à la conservation de la nature
3. Définir une stratégie de territoire pour atténuer ses impacts sur la ressource et s'adapter au changement climatique
4. Accompagner au changement les acteurs locaux en faveur des transitions environnementales

Pour mettre en œuvre les actions liées à ces différents objectifs, le Parc naturel régional Périgord-Limousin dispose de deux types de ressources :

- Les recettes statutaires :
 - les contributions des collectivités membres : Région, Départements, EPCI et Communes
 - La dotation de fonctionnement de l'Etat

Les recettes statutaires sont généralement perçues en une seule fois au cours de l'année budgétaire. Leur montant peut varier d'une année à l'autre, elles sont considérées comme acquises.

- Les recettes sur projets

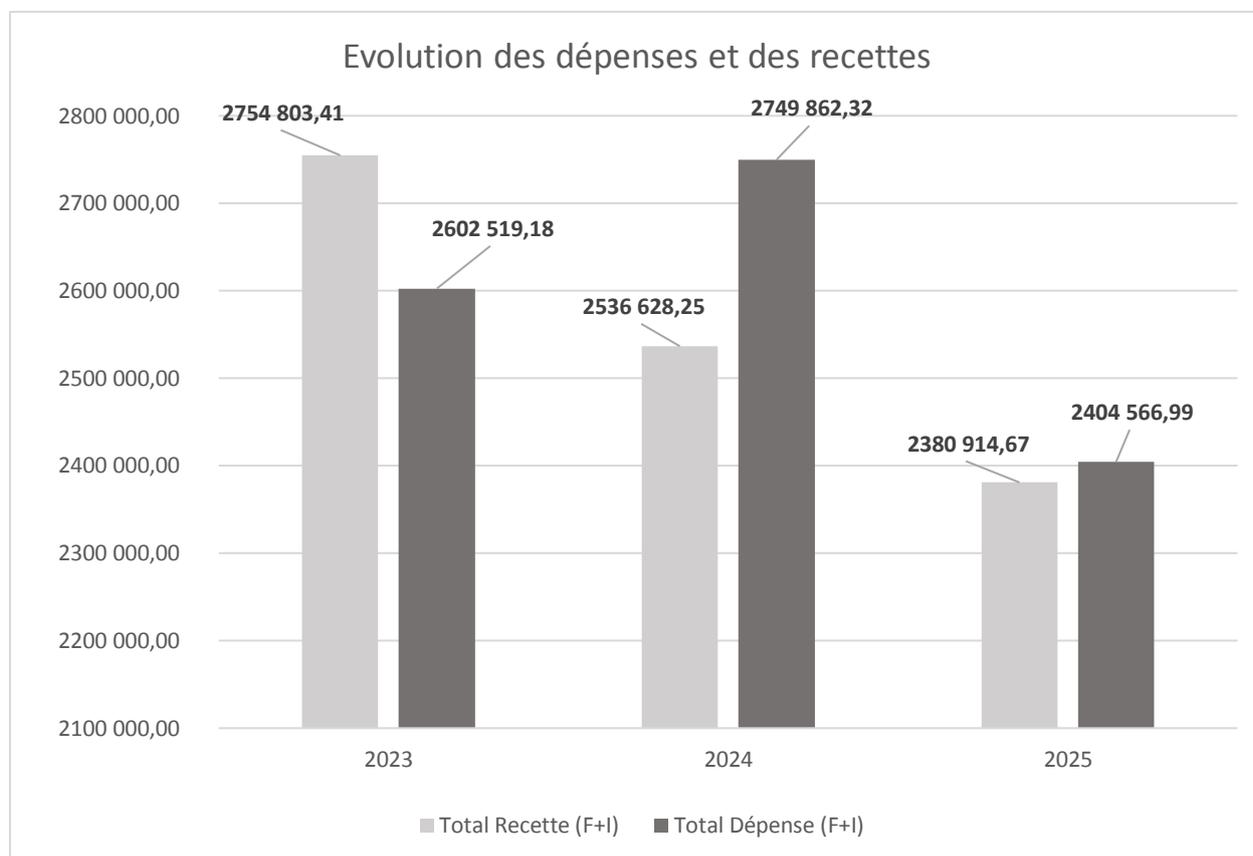
Il s'agit de financements attribués à des projets précis attribués par des financeurs publics (Europe, Etat, ADEME, Agences de l'eau, Département) ou des partenaires privés (EDF, GRT Gaz, fondations).

Les recettes sur projets sont perçues en plusieurs fois, sous la forme d'avance, d'acompte au regard du taux de réalisation et il existe toujours une partie, généralement de 20%, qui est perçue après achèvement total de l'opération et règlement de l'ensemble des factures liées au projet subventionné. Ce décalage entre l'achèvement des dépenses et la complétude de la recette peut atteindre plusieurs exercices budgétaires. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre, elles dépendent à la fois des programmes d'aides des différents financeurs et de la capacité du Parc à mobiliser ces enveloppes.

PARTIE II. EVOLUTION BUDGETAIRE 2023-2025

Les trois derniers exercices couvrant la période 2022 à 2024 sont présentés. Seules les dépenses réelles sont prises en compte. Les opérations d'ordre, relevant de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les résultats reportés d'un exercice à l'autre ne sont pas indiqués.

A. EVOLUTION 2023 -2025 : ANALYSE GLOBALE



Après une reprise progressive de l'activité à l'issue des années marquées par la crise sanitaire, l'évolution conjointe des recettes et des dépenses met en évidence un net infléchissement en 2025.

En 2023, le syndicat mixte bénéficie d'un niveau de recettes supérieur aux dépenses (2,75 M€ de recettes contre 2,60 M€ de dépenses), traduisant une phase de reprise encore dynamique.

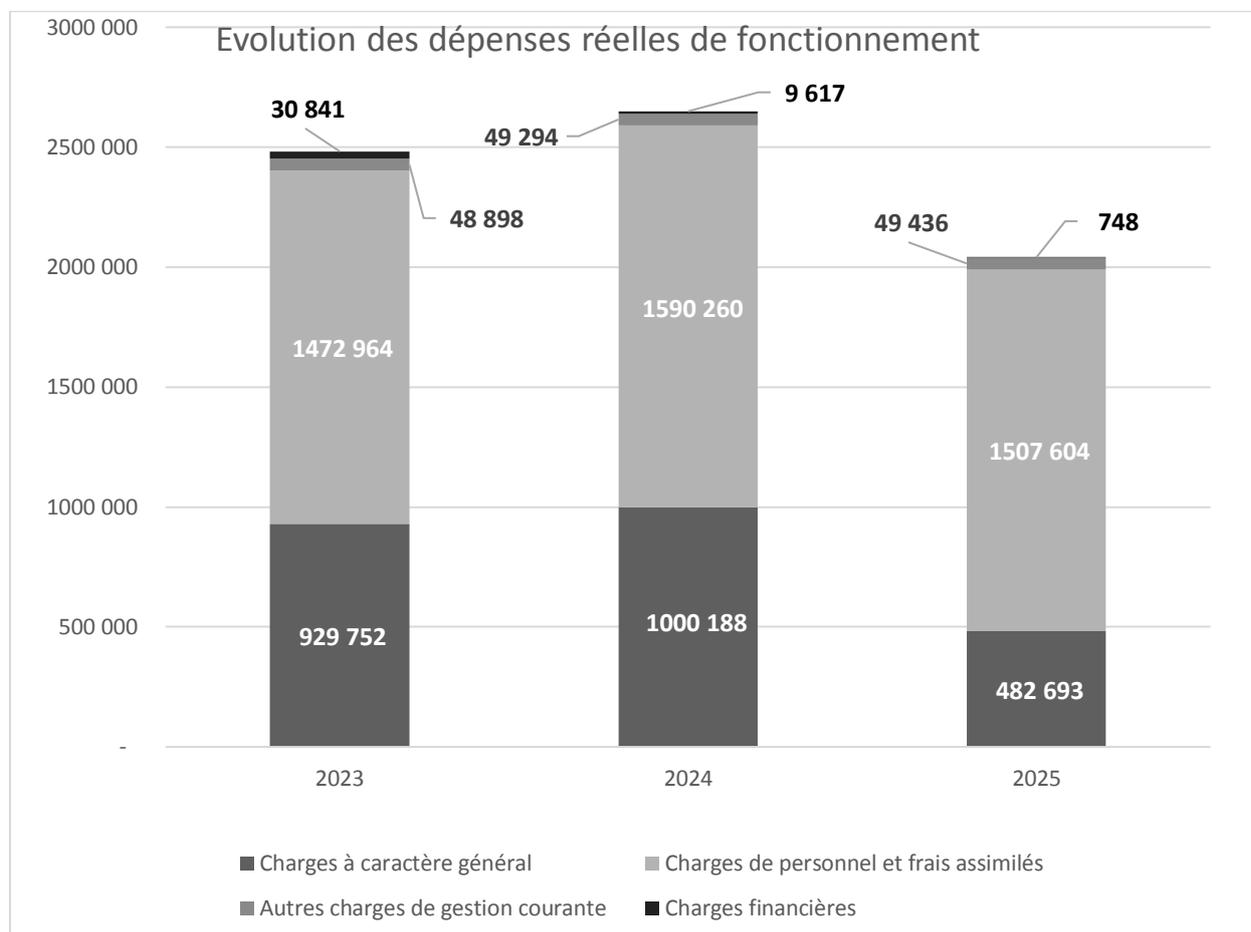
L'année 2024 constitue un point culminant de l'activité, avec un volume de dépenses élevé (2,75 M€) lié à la mise en œuvre de programmes structurants, tandis que les recettes, bien qu'en recul par rapport à 2023 (2,54 M€), restent soutenues par des financements externes significatifs.

En 2025, la situation évolue nettement : recettes et dépenses diminuent simultanément, pour s'établir respectivement à 2,38 M€ et 2,40 M€. Cette contraction traduit une régression sensible de l'activité globale du syndicat mixte, caractérisée par :

- la fin ou la réduction de programmes financés,
- l'absence d'appuis financiers extérieurs structurants,
- et un recentrement des actions sur l'animation territoriale et les missions essentielles.

Ainsi, l'exercice 2025 marque un changement de cycle, avec une activité ramenée à un niveau plus contraint, reflétant à la fois la baisse des ressources disponibles et les choix de priorisation opérés pour garantir la continuité des missions fondamentales du syndicat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES



Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse significative en 2025, après un point haut atteint en 2024.

Les charges de gestion courante demeurent globalement stables sur l'ensemble de la période, traduisant une maîtrise des dépenses récurrentes hors masse salariale et charges générales.

Les charges de personnel et frais assimilés enregistrent une diminution notable en 2025. Cette évolution résulte principalement :

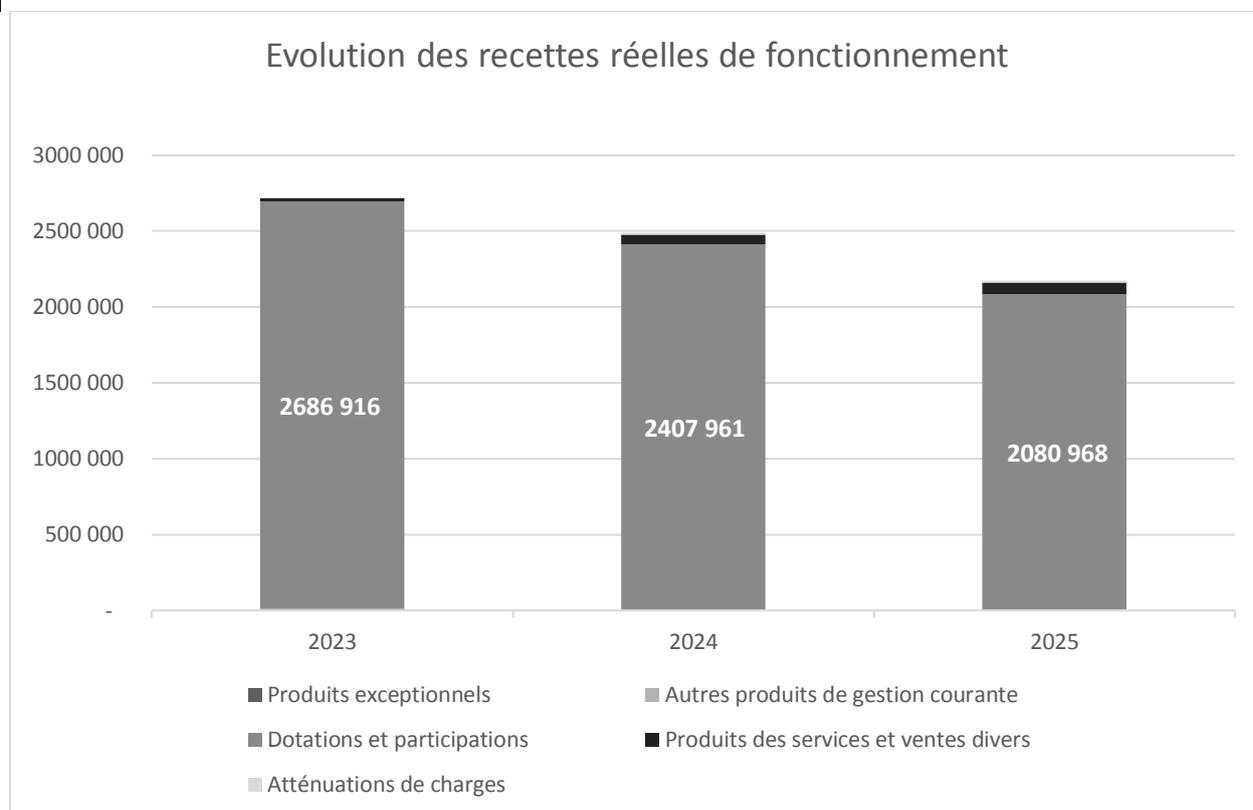
- du non-remplacement du poste « tourisme et sport de nature »,
- de la non-reconduction de la mission « énergie – trame noire »,
- ainsi que de la mise en disponibilité du poste « forêt ».

Ces choix ont permis une réduction structurelle de la masse salariale.

Les charges à caractère général connaissent une baisse très marquée, ayant été divisées par deux entre 2024 et 2025. Cette évolution témoigne d'un resserrement important des dépenses de fonctionnement, portant sur les achats, prestations et frais généraux.

Dans ce contexte, la diminution globale des dépenses de fonctionnement en 2025 reflète une politique de forte sobriété budgétaire, reposant à la fois sur des arbitrages en matière de ressources humaines et sur une réduction drastique des charges générales.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES



	2023	2024	2025
Produits exceptionnels	1 251	2 400	
Autres produits de gestion courante	7 654	3 266	5 987
Dotations et participations	2 686 916	2 407 961	2 080 968
Produits des services et ventes divers	20 577	63 000	71 905
Atténuations de charges	6 406	12 952	15 697
Total =	2 722 803	2 489 580	2 174 557

La structure des recettes de fonctionnement demeure très fortement dépendante des dotations et participations, qui représentent plus de 95 % du total sur l'ensemble de la période 2023-2025.

Au sein de ces dotations et participations, plusieurs évolutions sont à souligner :

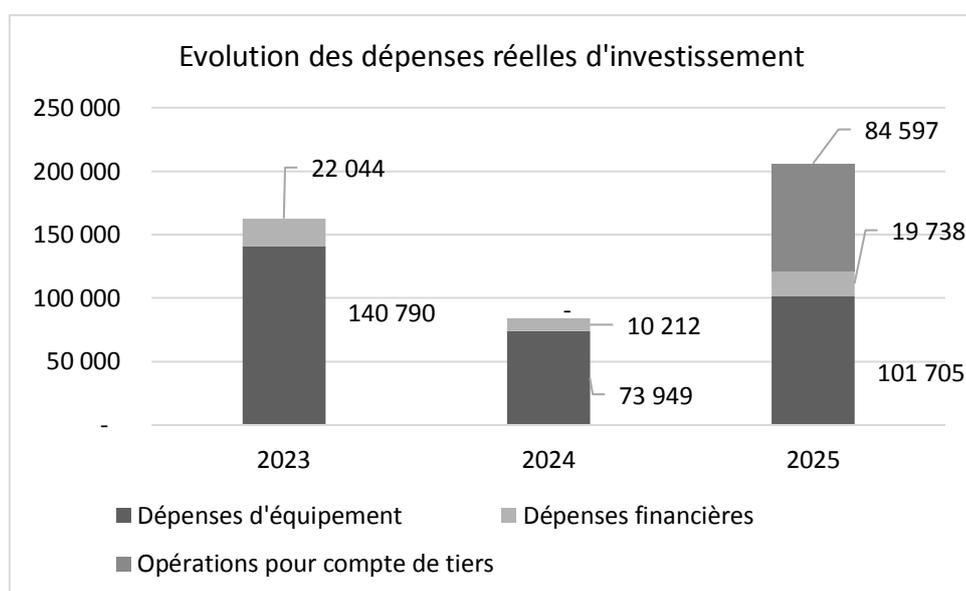
- Les contributions statutaires enregistrent une légère progression sur les trois derniers exercices, traduisant une stabilité globale des engagements des partenaires.
- La dotation de l'État, quant à elle, demeure strictement stable à 130 k€. Cette stabilité est confirmée sur l'ensemble de la phase de révision de la Charte, y compris durant la période hors label (d'août 2026 à fin 2028).
- Les subventions ont connu une hausse marquée jusqu'en 2024, avec un niveau exceptionnel d'environ 570 k€, correspondant au versement de mi-parcours du programme LIFE Abeilles

sauvages 2021-2026. Ce versement constituait la dernière avance significative avant l'achèvement du programme.

- En 2025, la tendance s'inverse nettement. La diminution de 20 % de l'aide régionale, combinée à l'affaiblissement de son effet levier, se traduit par une baisse globale de 13,6 % des dotations et participations par rapport à 2024. Cette évolution explique l'essentiel du recul des recettes de fonctionnement constaté sur l'exercice 2025.

Par ailleurs, un travail conséquent a permis de récupérer des recettes liées à des programmes antérieurs — notamment la charte forestière de territoire (FEADER, période 2015-2020) et le programme EEDD 2023 (FEDER) — qui étaient jusque-là bloquées en raison de défaillances des services régionaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES



Les dépenses réelles d'investissement présentent une évolution contrastée sur la période 2023-2025, traduisant à la fois une programmation non linéaire des opérations et un décalage temporel entre les phases d'engagement et de réalisation des projets.

Les dépenses d'équipement constituent le socle principal de l'investissement sur l'ensemble de la période.

Elles s'établissent à 140,8 k€ en 2023, connaissent une baisse marquée en 2024 (73,9 k€), avant de repartir à la hausse en 2025 pour atteindre 101,7 k€.

Ces dépenses correspondent principalement :

- aux études de connaissance sur les Odonates (49,9 k€) ;
- au paiement des films réalisés dans le cadre du programme LIFE (34,8 k€), désormais diffusés sur le site du Parc ;
- dans une moindre mesure, à la réalisation des ateliers "hors les murs" (1,2 k€) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Mas Nadaud (3,1k€).

Cette évolution traduit une adaptation progressive du niveau d'investissement aux capacités financières disponibles et à l'état d'avancement des projets, dans un contexte budgétaire globalement contraint.

Les opérations pour compte de tiers apparaissent de manière plus ponctuelle et ciblée.

En 2023, elles représentent 22,0 k€, correspondant aux premiers engagements liés à des projets spécifiques.

En 2024, elles sont quasi inexistantes, avant de connaître une hausse significative en 2025, pour un montant total de 84,6 k€ réalisés et 40,3 k€ inscrits en restes à réaliser (RAR).

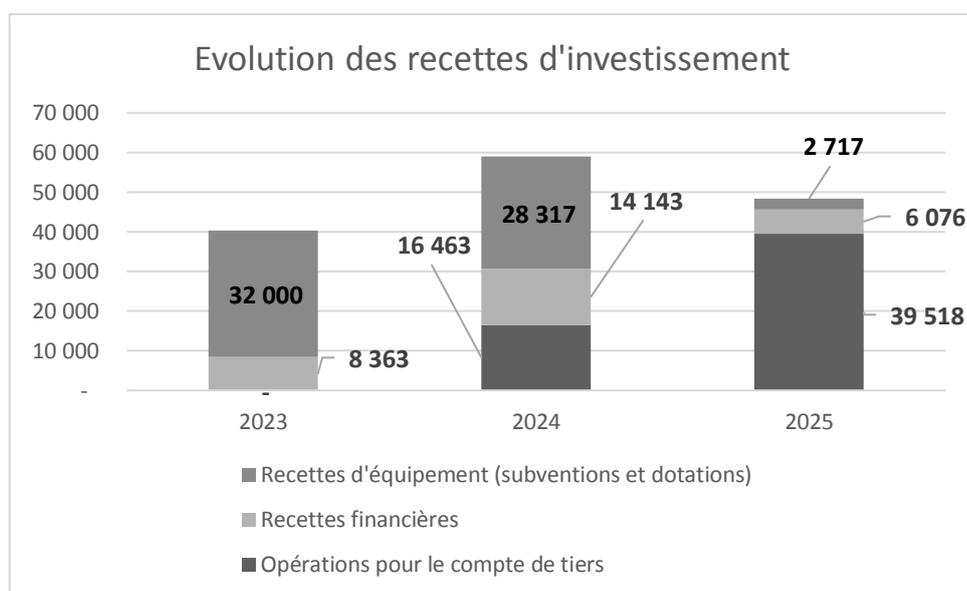
Ces dépenses correspondent principalement :

- à l'engagement d'un marché de déconstruction d'étangs, pour un montant total de 59,9 k€, dont 22,4 k€ réalisés et 37,5 k€ en RAR ;
- ainsi qu'à la poursuite de l'opération « Jardins bourdonnants », pour un montant de 65,0 k€, dont 62,2 k€ réalisés et 2,8 k€ en RAR.

Le projet de déconstruction d'étangs s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Zones Humides (AAPZH) « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine », bénéficiant de financements croisés de l'Agence de l'eau et de la Région. Les montants observés traduisent ainsi un décalage classique entre l'engagement financier et la réalisation opérationnelle, caractéristique des opérations d'investissement structurantes.

Enfin, les dépenses financières demeurent marginales sur l'ensemble de la période et n'exercent pas d'impact significatif sur la trajectoire globale de l'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES



	2023	2024	2025
Opérations pour le compte de tiers	-	16 463	39 518
Recettes financières	8 363	14 143	6 076
Recettes d'équipement (subventions et dotations)	32 000	28 317	2 717
Total =	40 363	58 924	48 311

Les recettes réelles d'investissement présentent une évolution irrégulière sur la période récente, directement liée à la nature ponctuelle des opérations financées et au calendrier des versements des partenaires.

En 2025, les recettes d'investissement sont exclusivement constituées de recettes pour compte de tiers, correspondant à des opérations identifiées et fléchées.

Elles concernent principalement :

- les travaux de déconstruction de quatre plans d'eau, pour un montant total de 43,4 k€, dont 15,1 k€ effectivement perçus au cours de l'exercice et 28,3 k€ inscrits en restes à réaliser (RAR) ;
- l'opération « Jardins bourdonnants », pour un montant de 24,4 k€, intégralement perçu sur l'exercice.

Ces recettes traduisent un décalage classique entre la réalisation des opérations et les encaissements correspondants, en particulier pour les travaux de déconstruction, dont le financement est partiellement reporté sur les exercices suivants.

À titre de rappel, en 2022, le Parc a perçu de la Région une avance de 209,9 k€, correspondant à environ la moitié de l'aide régionale prévue (420 k€) dans le cadre du projet de création d'un atelier de savoir-faire « Castalab », d'un montant global estimé à 2,9 M€ HT.

Cette opération étant désormais arrêtée, un dialogue est engagé avec la Région afin de préciser ses intentions quant aux modalités de remboursement effectif de cette subvention, ainsi que la quotité éventuellement concernée. Conformément aux conventions en vigueur, cette aide est susceptible de faire l'objet d'une régularisation à partir du 31 décembre 2027.

Dans le cadre de la fermeture définitive du budget annexe Life moule perlière, la régularisation des écritures comptables des comptes 45, nécessitant une ré imputation des titres du budget Life après intégration des comptes au budget général, a mobilisé fortement les services financiers. L'inventaire de l'actif a été réalisé pour imputer correctement 500 k€ d'actifs.

Ainsi, la structure des recettes d'investissement demeure fortement dépendante de projets ponctuels et de financements fléchés, sans caractère récurrent, ce qui contribue à une variabilité importante des montants d'un exercice à l'autre.

LES PRINCIPAUX RATIOS

Population 2025 : 50 091 habitants	Montant	Montant/hab
Dépenses réelles de fonctionnement	2 040 480,78 €	40.74 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 174 556,88 €	49,87 €
Remboursement des intérêts de la dette	185,03 €	0,003693877 €
Remboursement du capital de la dette	10 309,37 €	0,20581282 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	73.88%	

Pour évaluer la mise en œuvre de la Charte, les ratios sont basés sur la population 2025 des communes labellisées PNR.

ÉTAT DE LA DETTE

➤ STRUCTURE DE LA DETTE

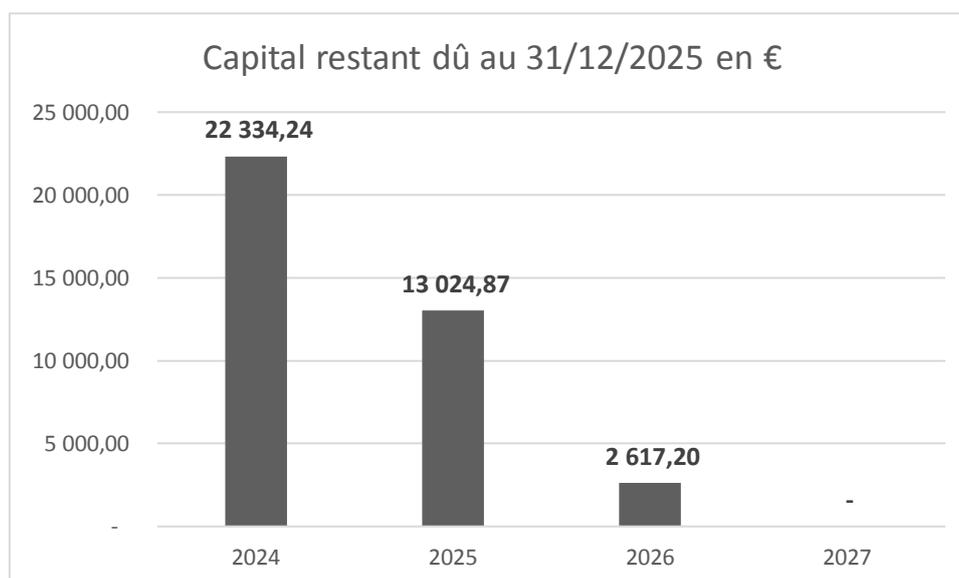
Un seul emprunt est en cours :

Intitulé	Organisme prêteur	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date de 1 ^{ère} échéance	Date de fin
Réseau de sites d'accueil touristiques du Parc	Crédit mutuel du Sud-Ouest	100 000 €	2017	30/05/2017	2027

➤ **ENCOURS DE LA DETTE**

Au 31/12/2025 : 13 024,87 €

➤ **PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE**



	Capital remboursé
2025	86 975,13
2026	97 382,80
2027	100 000,00

➤ **ANNUITE DE LA DETTE**

	Annuité	Intérêts	Capital	CRD au 31/12
2024	10 212,03	282,37	10 494,40	23 334,24
2025	10 309,37	185,03	10 494,40	13 024,87

C. CONCLUSION

Le syndicat mixte a connu une amélioration financière notable en 2023, portée par des recettes exceptionnelles.

Les déséquilibres observés en 2024 ont mis en évidence la fragilité structurelle du modèle financier, fortement dépendant de financements externes.

En 2025, les efforts engagés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent de redresser partiellement la situation, mais la faiblesse persistante des recettes limite la reconstitution d'une épargne positive et durable.

Dans ce contexte, la poursuite d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, combinée à une sécurisation des recettes, constitue le levier essentiel pour retrouver une trajectoire d'épargne soutenable à moyen terme.

PARTIE III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le PNR mobilise des financements auprès de plusieurs acteurs institutionnels et privés : l'État (appels à projets ministériels), la Région Nouvelle-Aquitaine (subventions et dispositifs territoriaux, appels à projets), les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, l'Union Européenne (programmes FEDER, FEADER, LIFE, etc.), les Communautés de Communes (GEMAPI), les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (actions en faveur de la biodiversité et de l'eau), l'ADEME (Agence de la transition écologique) (projets adaptation au changement climatique), des fonds privés (GRT gaz, etc.).

La combinaison de ces financements est essentielle pour assurer la viabilité des actions du Parc. Nous soulignons également l'importance de l'effet levier du financement régional dans le programme d'actions pour dégager ces financements. En effet, le modèle économique du Parc repose sur sa capacité à agir en tant que catalyseurs de financement. Chaque euro investi par la Région dans un projet porté ou accompagné par le Parc permet de mobiliser en moyenne 4 euros d'aides publiques supplémentaires, incluant les fonds européens.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

ORIENTATIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS 2026

La mise en œuvre du programme d'actions 2026 s'inscrit dans le cadre du Contrat de Parc 2023-2026, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, ce soutien s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire fortement contraint, marqué par une réduction de 21 % des dotations de fonctionnement allouées aux Parcs naturels régionaux (PNR) sur les exercices 2025 et 2026.

Cette baisse ne constitue pas un ajustement ponctuel, mais traduit l'installation durable d'un niveau de financement régional revu significativement à la baisse, susceptible d'affecter l'équilibre financier et le niveau d'ambition des actions portées par les Parcs.

Contexte financier régional

La situation budgétaire régionale demeure particulièrement tendue. La Région anticipe :

- une nouvelle économie de l'ordre de 100 M€, s'ajoutant aux 90 M€ déjà réalisés l'an dernier ;
- une forte contrainte sur les crédits de paiement ;
- une volonté affirmée de maîtrise de la capacité de désendettement.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre budgétaires sont extrêmement limitées. Les échanges avec l'exécutif régional, confirmés lors de la rencontre entre le Président de Région et les présidents de PNR le 8 décembre, puis lors du vote du budget régional les 18 et 19 décembre, ont permis de préciser ces orientations.

Il a été souligné que deux nouveaux Parcs naturels régionaux sont en cours d'émergence (Gâtine poitevine et Montagne basque), tandis qu'un troisième projet est à l'étude (Marais rochefortais).

Le souhait exprimé par le Président de Région est de maintenir constante l'enveloppe globale dédiée aux PNR. Dans ce cadre, l'augmentation du nombre de Parcs se traduirait mécaniquement par une diminution des dotations individuelles allouées aux établissements existants.

Ces modalités de financement avaient été explicitement annoncées dans la stratégie régionale pour les PNR adoptée en 2024, et constituent désormais un cadre de référence pour les exercices à venir.

Perspectives budgétaires pour 2026

En section d'investissement, une année blanche pour la Région est actée définitivement, afin de prioriser le paiement des crédits de paiement existants.

Concernant le fonctionnement, la Région souhaite stabiliser globalement les budgets par rapport à 2025.

Sur une enveloppe régionale globale de 4,4 M€ dédiée aux PNR, l'effort demandé représente 56 k€, soit 1,3 % :

- soit une baisse de 2 % de la dotation globale régionale, correspondant à environ 19 k€ pour notre Parc ;
- soit une répartition équivalente de l'effort, représentant environ 12 k€ par PNR.

Par ailleurs, le soutien régional à la rédaction et à l'animation du renouvellement des chartes est revu à la baisse, passant de 100 k€ à 72 k€ par Parc.

La Région a également proposé l'élaboration d'un programme d'actions spécifique aux PNR pour l'année 2026, visant à optimiser la mobilisation des fonds FEDER. Cette mobilisation des fonds FEDER pour les années 2026 à 2028 se fera sur les thématiques biodiversité et milieux aquatiques, adaptation au changement climatique, éducation à l'environnement. Le paysage, la culture, le patrimoine, la promotion de la destination Parc et les métiers d'art sont des politiques entièrement financées par le contrat de Parc et de l'autofinancement. Les actions du Plan d'Alimentation territoriale relèvent d'une aide de l'Etat à hauteur de 70%, l'animation territoriale, quant à elle, relève du contrat de Parc et de l'autofinancement. Enfin l'animation Natura 2000 est prise en charge à hauteur de 70 % par la Région.

PRESENTATIONS GLOBALES

➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Voté BP + DM 2025	Réalisé 2025	Proposition nouvelles 2026	Delta 206-2025	%
011	Charges à caractère général	620 333,18 €	482 692,76 €	642 231,94 €	159 539,18 €	33,05
012	Charges de personnel	1 525 420,00 €	1 507 603,90 €	1 571 600,00 €	63 996,10 €	4,24
65	Autres charges de gestion courante	49 450,00 €	49 435,68 €	49 900,00 €	464,32 €	0,94
TOTAL dépenses de gestion courante		2 195 203,18 €	2 039 732,34 €	2 263 731,94 €	223 999,60 €	10,98
66	Charges financières	7 850,00 €	748,44 €	2 190,00 €	1 441,56 €	192,61
67	Charges spécifiques	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL des dépenses réelles		2 203 063,18 €	2 040 480,78 €	2 265 921,94 €	225 441,16 €	11,05
042	Opérations d'ordre	83 056,00 €	80 430,58 €	85 000,00 €	4 569,42 €	5,68
TOTAL		2 286 119,18 €	2 120 911,36 €	2 350 921,94 €	230 010,58 €	10,84

L'année 2025 a été marquée par un choix assumé de prudence budgétaire, destiné à amortir l'impact de la baisse annoncée des dotations régionales. Dans un contexte d'incertitude financière et de contraction durable des financements de la Région, le syndicat mixte a volontairement contenu ses dépenses afin de préserver ses équilibres fondamentaux.

Pour 2026, l'enjeu est désormais différent : il ne s'agit plus seulement de résister, mais de relancer l'action publique du Parc dans un cadre budgétaire contraint, en tenant pleinement compte de la baisse structurelle des concours régionaux, tout en mobilisant de nouveaux leviers de financement.

La stratégie proposée repose ainsi sur :

- une reprise maîtrisée des dépenses, permettant de redonner de la capacité d'action au Parc ;

- une optimisation accrue des crédits européens, notamment FEDER, afin de compenser partiellement la diminution des financements régionaux et de soutenir les projets structurants ;
- le renouvellement du poste « forêt », choix politique fort en faveur de la gestion durable des espaces forestiers et de l'accompagnement des territoires, traduisant la volonté de maintenir les compétences essentielles au service des missions du Parc.

Cette trajectoire budgétaire traduit un équilibre recherché entre responsabilité financière et ambition territoriale. Elle assume une montée en charge des moyens en 2026, non comme un retour à une situation antérieure, mais comme une adaptation stratégique à un nouveau cadre financier, plus exigeant, dans lequel le Parc entend continuer à jouer pleinement son rôle de développement, de protection et d'animation du territoire.

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement nécessaires à l'activité du syndicat mixte. Elles comprennent notamment les frais d'énergie, la maintenance des matériels, l'entretien des locaux, les primes d'assurance, l'entretien du matériel roulant, les fournitures administratives, les frais d'affranchissement et de télécommunications, ainsi que les prestations de services relevant du programme d'actions 2026 et du programme LIFE Abeilles sauvages.

La réduction du parc de véhicules, liée à la vétusté du matériel, a permis de diminuer les frais d'entretien du matériel roulant. Toutefois, le non-remplacement de ces véhicules, qui aurait dû intervenir au fur et à mesure des amortissements, entraîne mécaniquement des frais de déplacement plus importants imputés au chapitre 011.

Ces frais ont néanmoins été strictement encadrés et contraints, afin de préserver l'équilibre budgétaire global.

Par ailleurs, une augmentation de 13 k€ des cotisations CNP est à anticiper pour l'exercice à venir, constituant un facteur exogène de hausse des charges de fonctionnement.

Enfin, le chapitre intègre également les paiements de prestations liés au renouvellement de la Charte ainsi qu'aux actions en faveur de la biodiversité, traduisant la poursuite des missions stratégiques du Parc malgré un contexte financier contraint.

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel correspondent principalement aux dépenses liées à l'animation territoriale et à l'ingénierie de projet, nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions 2026 et à l'accompagnement des politiques portées par le syndicat mixte.

La construction budgétaire pour 2026 n'intègre pas les agents titulaires placés en disponibilité de droit, ce qui contribue à contenir la masse salariale.

Par ailleurs, le départ à la retraite d'un agent technique ainsi que le non-renouvellement de la mission « trame noire » génèrent une baisse structurelle des charges salariales.

Ces économies sont toutefois partiellement compensées par la prise en compte du coût salarial lié au remplacement de la mission « forêt », dont le renouvellement constitue un choix stratégique au regard des enjeux territoriaux. Le recours à des stagiaires permettra de limiter le recours à des prestations extérieurs (inventaire zones humides par exemple). Cette évolution se traduit par une augmentation modérée et maîtrisée des charges de personnel, compatible avec les équilibres budgétaires recherchés.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les autres charges de gestion courante regroupent notamment :

- les indemnités, frais de mission et cotisations retraites des membres du bureau exécutif ;
- les dépenses d'adhésion à différents organismes et réseaux, tels que la Fédération des Parcs naturels régionaux et IPAMAC ;
- les droits d'utilisation et concessions de logiciels, notamment ATD et Manatime.

Ce chapitre intègre également le reclassement de charges à caractère exceptionnel, telles que :

- l'annulation de recettes non recouvrables ;
- le remboursement de trop-perçus de subventions, consécutif notamment aux contrôles des services instructeurs dans le cadre des dossiers de financement européens.

Le niveau global de ces charges est maintenu, afin notamment de compenser partiellement la réduction du parc de véhicules de service (3 véhicules sur 6 désormais indisponibles), laquelle génère un recours accru à des frais de mission et de déplacement.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent principalement au mandatement des intérêts liés à la ligne de trésorerie, auxquels s'ajoutent les intérêts de l'emprunt contracté pour le financement du réseau des sites d'accueil touristiques du Parc.

À ce stade, la ligne de trésorerie, d'un montant de 350 000 €, n'a fait l'objet d'aucun tirage. Toutefois, au regard du décalage de trésorerie attendu, elle devra être mobilisée entre les mois de février et juin prochain. En effet, la Région a informé le Parc que le versement de la cotisation régionale (627 k€) ainsi que de l'avance du programme d'actions 2026 (120 k€) interviendrait à l'issue de la commission permanente d'avril, ce qui laisse envisager un paiement effectif en juin.

La ligne de trésorerie arrivant à échéance en juin, son renouvellement, pour un montant identique, sera proposé lors d'un prochain comité syndical, afin de sécuriser la continuité de la trésorerie et le bon déroulement des opérations.

- **Les charges spécifiques (chapitre 67)**

Ces charges regroupent des dépenses qui ne relèvent ni de la gestion courante ni des opérations d'investissement. Elles sont par nature non récurrentes. Aucune provision a été portée.

- **Opérations d'ordre (chapitre 042)**

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des biens d'équipement et notamment le mobilier du réseau de sites. Mobilier du réseau de site en déshérence.

➤ **RECETTE DE FONCTIONNEMENT**

Article	Libellé	Voté BP + DM 2025	Réalisé 2025	Propositions nouvelles 2026	Différence 2026-2025	%
13	Atténuation de charges	500,00 €	15 696,68 €	12 700,00 €	-2 996,68 €	- 19,09
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 287,98 €	71 905,09 €	83 550,26 €	11 645,17 €	16,20
74	Dotations subventions et participations	1 917 495,00 €	2 080 968,08 €	1 867 738,76 €	-213 229,32 €	- 10,25
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00 €	5 987,03 €	0,00 €	-5 987,03 €	- 100,00
TOTAL RECETTES DE GESTION		1 987 782,98 €	2 174 556,88 €	1 963 989,02 €	-210 567,86 €	- 9,68
TOTAL des recettes réelles		1 987 782,98 €	2 174 556,88 €	1 963 989,02 €	-210 567,86 €	- 9,68
042	Opération d'ordre	37 088,00 €	19 880,00 €	35 494,20 €	15 614,20 €	78,54
TOTAL RECETTES		2 024 870,98 €	2 194 436,88 €	1 999 483,22 €	-194 953,66 €	- 8,88
Excédent cumulé 2025				351 438,72 €		
TOTAL recettes				2 350 921,94 €	156 485,06 €	7,13

- **Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ces recettes correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel notamment en cas d'arrêt maladie, de congés maternité ou de paternité.

- **Produits des services du domaine (chapitre 70)**

Chaque année, les frais supportés par le budget principal pour le paiement des charges salariales du chargé de mission GEMAPI et autres dépenses font l'objet d'un « remboursement » du budget annexe vers le budget principal.

- **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

Le label PNR confère au PNR une dotation annuelle de l'État (ministère de l'Écologie) prévue à 130.000 €.

Les cotisations statutaires s'élèveront à 924.899,90 € conformément à la délibération de novembre 2025.

Les recettes attendues au chapitre 74 sont détaillées dans le tableau suivant :

Partenaires	Actions	Montant	%
Etat	Avance PA 2026	6 000,00 €	0,32
Etat	Dotation 2026	130 000,00 €	6,96
Etat	FCTVA 2025 fonctionnement	200,00 €	0,01
TOTAL Etat		136 200,00 €	7,29
Région	Cotisation 2026	627 919,92 €	33,62
Région	Avance PA 2026	120 557,60 €	6,45
Région	Solde révision charte 2025/2026	54 000,00 €	2,89
Région	1e acompte révision charte 2026/2027	28 960,00 €	1,55
Région	Solde Life année 3	34 763,00 €	1,86
Région	Avance Life année 4	9 238,00 €	0,49
TOTAL Région		875 438,52 €	46,87
Subventions départements	Cotisations statutaires	140 000,00 €	7,50
Subventions départements	Life 2026 CD87	7 301,25 €	0,39
Subventions départements	Life 2026 CD24	5 000,00 €	0,27
Subventions départements	Solde Edon 2025	5 462,80 €	0,29
Subventions départements	Avance Edon 2026	2 881,20 €	0,15
TOTAL Départements		160 645,25 €	8,60
Dotations participations communes et VP	Cotisations communes et VP	95 368,00 €	5,11
TOTAL Communes et villes portes		95 368,00 €	5,11
Groupements de collectivités	Cotisations communauté de com	61 611,00 €	3,30
TOTAL Communauté de communes		61 611,00 €	3,30
Participations FEDER	1er acompte EEDD 2024/2026	150 000,00 €	8,03
Participations FEDER	Solde CATZHE 2023/2025	237 466,00 €	12,71
Participations FEADER	Solde Nizonne 2023 2024	44 192,49 €	2,37
TOTAL Fonds européens		431 658,49 €	23,11
Autres organismes publics	Acompte CATZHE 2026 (AEAG)	56 977,50 €	3,05
Autres organismes publics	Acompte CTMA 2026 (AELB)	7 140,00 €	0,38
Autres organismes publics	2e versement AACL (Ademe)	36 000,00 €	1,93
Autres organismes publics	GRT Gaz solde Life WB	2 500,00 €	0,13
Autres organismes publics	Fédérarion des PNR Projet Miellat	4 200,00 €	0,22
TOTAL Autres organismes		106 817,50 €	5,72
TOTAL partenaires financiers		1 867 738,76 €	100,00

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ces dépenses concernent notamment la cotisation Marque Valeurs Parc ainsi que le reclassement des produits exceptionnels (l'annulation partielle de mandat, dégrèvement...).

- **Produits spécifiques (chapitre 77)**

Rien de proposé cette année.

- **Opération d'ordre**

Cette somme correspond à l'amortissement des recettes d'investissement.

La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (chapitre 042) (chiffres à confirmer).

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS

L'Atelier des transitions, projet phare du Parc, ne pourra pas être réalisé dans les conditions financières et techniques initialement envisagées. Lors du CS de juillet 2025, nous avons acté que le Mas Nadaud serait mis en vente. Cette procédure est en cours.

Par ailleurs, la Maison du Parc située à La Coquille, conçue il y a une vingtaine d'années pour accueillir une quinzaine d'agents, en héberge aujourd'hui une trentaine. Cette évolution, couplée à la transition de la flotte de véhicules vers l'électrique, qui nécessite des investissements en infrastructures de recharge, soulève des enjeux importants en matière d'aménagement et d'optimisation des espaces de travail.

En dépenses, pour des actions d'investissement hors contrat de Parc, nous envisageons l'achat de 2 véhicules 100% électriques et des aménagements accompagnants (borne et éventuel abri avec support de panneaux photovoltaïques).

PRESENTATION GLOBALE

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	Voté 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026	RAR
20	Immobilisations incorporelles	128 630,00 €	89 104,62 €	100 500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	228 850,78 €	12 600,52 €	234 811,29 €	
23	Immobilisations en cours	115 057,91 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL dépenses équipement		472 538,69 €	101 705,14 €	335 311,29 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	10 310,00 €	10 309,37 €	10 310,00 €	
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	9 428,19 €	0,00 €	
TOTAL dépenses financières		20 310,00 €	19 737,56 €	0,00 €	
45	Comptabilité distincte rattachée	135 853,00 €	84 596,61 €	57 788,00 €	40 276,50 €
Total Opé Cpte de tiers		135 853,00 €	84 596,61 €	57 788,00 €	40 276,50 €
TOTAL dépenses réelles d'investissement		628 701,69 €	206 039,31 €	403 409,29 €	
040	Opé d'ordre de transfert entre section	37 088,00 €	36 545,00 €	35 494,20 €	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	0,00 €	
TOTAL dépenses ordre investissement		78 159,32 €	77 616,32 €	35 494,20 €	
TOTAL GENERAL		706 861,01 €	283 655,63 €	438 903,49 €	
RAR 2025				40 276,50 €	
TOTAL général				479 179,99 €	

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Elles concernent les concessions et droits similaires (droits d'images, acquisition de brevets et de logiciels...).

- Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Elles concernent les dépenses relatives au matériel de transport, de bureau et d'informatique, de mobilier, d'installations générales. Le dernier véhicule neuf acheté au Parc est celui du Life Haute Dronne

en 2015. Depuis chaque année, il est prévu l'achat de véhicules pour remplacer la flotte amortie. Cette année, nous espérons pouvoir acheter des véhicules. L'idéal serait qu'il soit électrique avec la mise en place d'une borne d'alimentation. Afin de ne pas impacter la trésorerie du Parc, un emprunt d'environ 80.000 € nécessitera préalablement un débat à un prochain comité syndical pour être inscrit au budget.

- **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

RAS

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Cela concerne le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation du réseau de sites d'accueil touristiques du Parc.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Elles concernaient les avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat. Rien n'est prévu en 2026.

- **Comptabilité distincte rattachée (chapitre 45)**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers avec un reste à réaliser pour l'effacement d'étangs et la finalisation des jardins bourdonnant sur 6 communes. Les travaux s'achèveront en 2026.

- **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040/041)**

C'est la dotation aux amortissements des subventions d'équipement.

➤ **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Article	Libellé	Voté 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026	RAR
13	Subventions d'investissement	15 938,00 €	2 716,81 €	0,00 €	
	TOTAL recettes équipement	15 938,00 €	2 716,81 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 075,00 €	6 075,77 €	12 130,00 €	
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	0,00 €	
	TOTAL recettes financières	6 075,00 €	6 075,77 €	12 130,00 €	
45	Comptabilité distincte rattachée	119 389,62 €	39 518,31 €	26 305,20 €	28 256,56 €
	TOTAL Op. Cpte de tiers	119 389,62 €	39 518,31 €	26 305,20 €	28 256,56 €
	TOTAL des recettes réelles	141 402,62 €	48 310,89 €	38 435,20 €	28 256,56 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	83 056,00 €	80 430,58 €	85 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	41 071,32 €	41 071,32 €	0,00 €	
	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	124 127,32 €	121 501,90 €	85 000,00 €	
	TOTAL	265 529,94 €	169 812,79 €	123 435,20 €	28 256,56 €
	Excédent reporté 2025			327 488,23 €	
	RAR 2025			28 256,56 €	
	TOTAL général	265 529,94 €	169 812,79 €	479 179,99 €	

- **Dotation, fonds divers et réserve : F.C.T.V.A (chapitre 10)**

Elle correspond au reversement du fonds de compensation à la T.V.A. Cette dernière est récupérée à hauteur de 16,404% sur les dépenses d'investissement de l'année 2024 :

- **Subvention d'investissement (chapitre 13)**

Elles concernent les aides perçues sur les opérations d'équipement réalisées.

Il convient de souligner la forte contraction de la subvention régionale allouée au titre des actions du programme d'actions 2025, dont le montant s'établit à 20 000 €, contre 80 000 € en 2024, avant de disparaître totalement en 2026.

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Elles concernent le remboursement des avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat : pas de remboursement cette année.

- **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

Sans oublier les 28.256 € de RAR 2025, l'excédent cumulé de 327.488 €.